

Script vidéo « Point de vue Référent.e.s Intégrité Scientifique » du cas Participation citoyenne et autorat.

Manon peut-elle saisir un référent intégrité scientifique ?

Toute personne agissant de bonne foi, qu'elle participe ou non à un programme de recherche, peut saisir le référent intégrité scientifique de l'établissement. Donc oui, Manon peut le saisir. Elle peut aussi saisir le référent d'une autre institution, partenaire du projet. Le référent intégrité scientifique évalue la recevabilité de la requête avec l'aide, si besoin, des référents intégrité scientifique des opérateurs de recherche auxquelles les protagonistes sont rattachées. Il s'agit alors d'une co-instruction.

Quels manquements peut-on relever dans la conduite de nos personnages ?

André n'aurait pas dû faire mention de son affiliation à son ancien institut de recherche car il est retraité au moment où se déroule le programme de recherche. En étant retraité, il ne peut engager la responsabilité de son ancienne institution.

Margarete et Yasmina, en tant qu'auteurs, auraient dû être vigilantes pour s'assurer que les participants à l'étude soient reconnus à leur juste valeur. Elles auraient également pu contacter un médiateur, voire le référent intégrité scientifique dès que les questions autour de l'autorat ont commencé à devenir problématiques pour trouver une issue avant que la situation ne se dégrade plus. L'intégrité scientifique concerne chacun et tout le monde.

Lors de l'élaboration d'un projet de recherche, il est recommandé que les règles d'autorat soient abordées, discutées et validées par les participants le plus en amont possible. Jean-Pierre, en tant que responsable de ce programme, se doit, de plus, de consulter tous les participants pour recueillir leur accord sur l'autorat des publications lorsqu'elles sont élaborées. Les règles d'autorat peuvent éventuellement être ajustées au cours du projet, par exemple lorsque de nouvelles personnes se joignent au projet ou en réévaluant les contributions relatives des uns par rapport aux autres. Une précaution est de consigner l'évolution sur ces questions d'autorat dans des comptes rendus relatant les décisions prises et validés par tous.

De plus, Jean-Pierre aurait dû se renseigner et prendre en compte les politiques éditoriales des journaux afin de choisir le plus adapté à l'étude et permettre ainsi de reconnaître la participation de tous.